

Résultats de l'analyse des possibilités forestières période 2015-2020

Convention de gestion territoriale du territoire public intramunicipal
de la MRC de Bécancour
Territoire forestier résiduel No. 041070

Bureau du forestier en chef

Michel Douville, ing.f.,
Version finale
15 avril 2015

Système de gestion de la qualité enregistré sous la norme ISO-9001

Contexte

Les possibilités forestières de ce territoire ont été mises à jour par le Bureau du forestier en Chef (BFEC) en raison de la quantité et de l'importance des nouvelles informations actuellement disponibles. Notons, entre autres :

- des nouveaux modèles de croissance
- d'une mise à jour des interventions forestières et des affectations territoriales par la direction régionale du Ministère des Forêts de la Faune et des Parcs

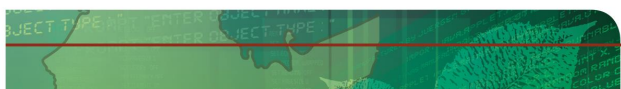
Méthode de calcul

Le territoire a été modélisé à l'aide du logiciel Woodstock de Remsoft. Une approche simplifiée de calcul a été utilisée. Le modèle développé pour l'unité d'aménagement (UA) de référence a été repris et ajusté au contexte du territoire en question. Ainsi, les hypothèses forestières de l'UA ont été appliquées au territoire. Les hypothèses territoriales ont, pour leur part, été ajustées au contexte spécifique du territoire.

Prenez note que des ajustements ont été apportés pour tenir compte du fait qu'une partie du territoire ne pu être modélisé. En effet, la cartographie de celui-ci était absente de notre système (Carte CFET-BFEC). Il s'agit du bloc ouest de la MRC localisé à Ste-Marie de Blandford et deux lots épars. Ces blocs totalisent une superficie forestière productive de 308 hectares.

Processus de revue préliminaire

Suite à cette évaluation préliminaire, des éléments de bonification notés pourront être considérés, afin d'ajuster le modèle avant la détermination officielle des possibilités forestières.

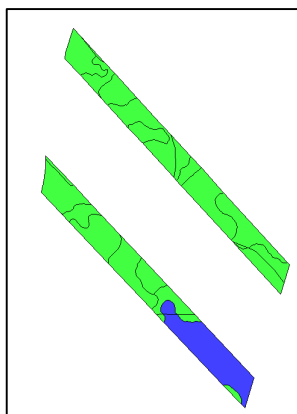
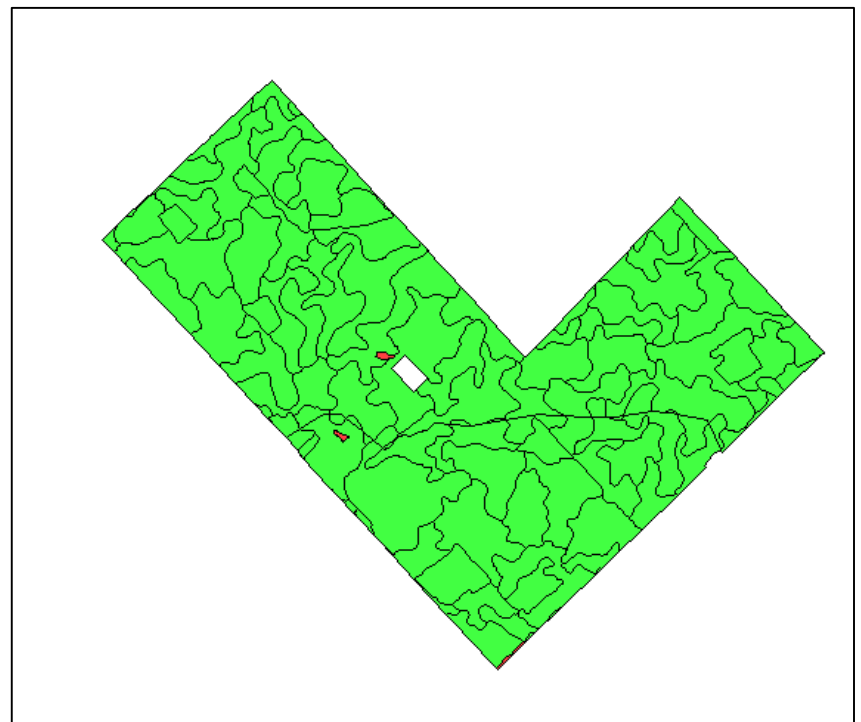
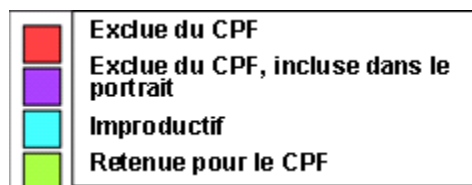


Description du territoire

Territoire

Répartition du territoire aux fins du CPF	Superficie (ha)
Superficie totale	1 386
Improductive	406
Exclue du territoire	1
Superficie retenue pour le calcul	980

Le territoire modélisé (sans le bloc ouest et deux autres lots épars) est illustré ci-après. Les principales superficies exclues du calcul pour des fins de conservation de la biodiversité sont identifiées dans la carte ci-dessous.



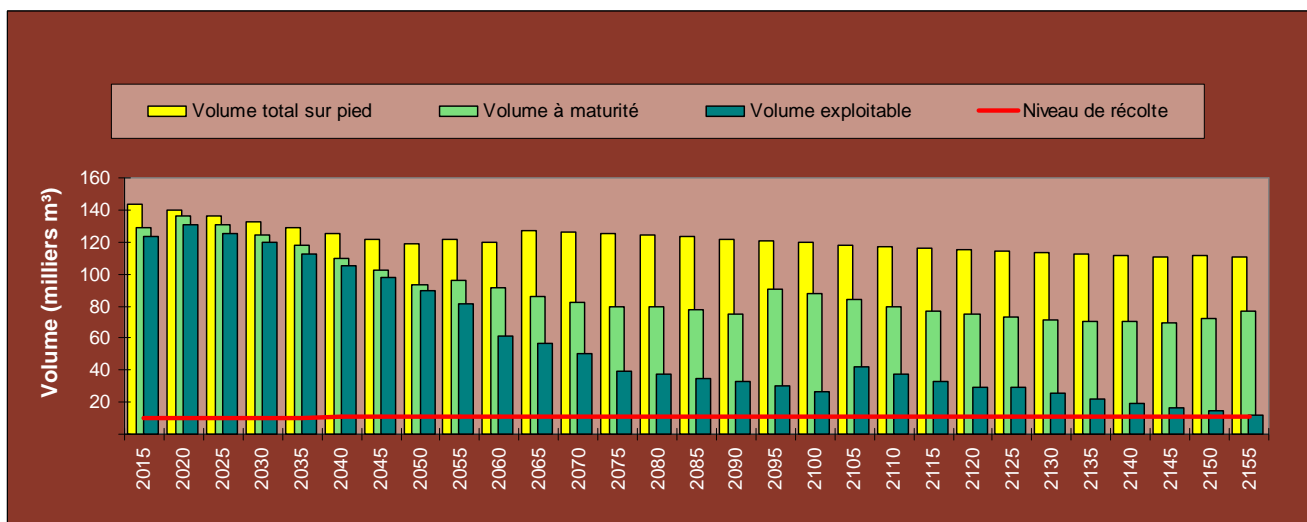
Résultats des analyses

Le tableau suivant montre les niveaux de récolte par essence ou par groupes d'essences ainsi que leur variation par rapport à ceux actuellement en vigueur.

Possibilités forestières	Niveaux de récolte par groupes d'essences en volume marchand brut (m³/an)			
	Résineux	Feuillus intolérants	Feuillus tolérants	Total
2015-2020	910	870	240	2 020
2008-2015	-32%	-17%		-24%

Le calcul des possibilités forestières à rendement soutenu a été appliqué à l'échelle des agglomérations d'essences résineuses, feuillus tolérants et feuillus intolérants.

Évolution du volume total sur pied, à maturité, exploitable et du niveau de récolte



Dans le graphique ci-dessus, la différence entre le volume à maturité et le volume exploitable s'explique par les coupes partielles qui ne prélèvent qu'une partie du volume et par les entités territoriales fermées à la récolte. À noter que le niveau de récolte illustré est pour cinq années.

Activités d'aménagement forestier

Les activités de récolte et les travaux sylvicoles requis pour atteindre les objectifs visés par la stratégie d'aménagement forestier sont présentés dans le tableau ci-dessous. Les superficies correspondent aux réalisations annuelles moyennes prévues des 25 prochaines années.

Traitements commerciaux	Superficie annuelle moyenne (ha/an)	Variation avec 2008-2013 (%)
Coupe avec protection de la régénération et des sols	21	
Autres coupes finales	0	
Total des coupes totales (CT)	21	26%
Éclaircie commerciale	0	
Coupe progressive	0	
Coupe de jardinage ou d'amélioration	0	
Total des coupes partielles (CP)	0	NA
<i>sous-total CP Résineux</i>	0	
<i>sous-total CP Feuillus tolérants et pins</i>	0	
Total des activités de récolte	21	26%
<i>% coupes totales / récolte</i>	100%	0%
<i>% coupes partielles / récolte</i>	1%	NA
Traitements non commerciaux		
Plantation	8	
Regarni	0	
<i>% de plantation des coupes totales</i>	35%	
Total des plantations et regarni	8	-6%
Nettoisement et dégagement	12	
Éclaircie précommerciale	0	
Total des travaux d'éducation	12	36%
Préparation de terrain	8	
Total de la préparation de terrain	8	-6%

Particularité liée à la stratégie d'aménagement

Résultats préliminaires basés sur un scénario avec application de la stratégie de LPA de référence (034-51). Les niveaux d'aménagement forestier appliqués sont basés sur l'optimisation du logiciel Woodstock en appliquant un niveau annuel de reboisement de 35 % de la superficie récoltée en coupe totale.

Scénarios sylvicoles

Les scénarios sylvicoles retenus dans les analyses sont principalement basés sur les *Guides sylvicoles par végétations potentielles* du MRN et ont été sélectionnés conjointement avec la DGR.

Note

Pour plus d'informations sur les traitements sylvicoles, vous pouvez consulter les fascicules du chapitre 3 du Manuel de détermination des possibilités forestières.

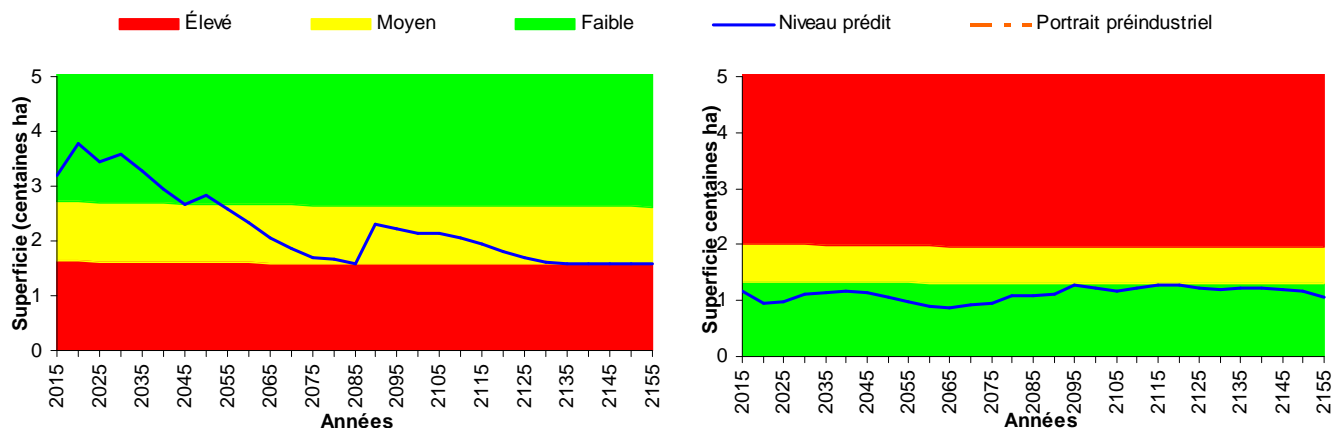


Particularités du territoire

Structure d'âge

Pour traiter cet enjeu, nous avons déterminé pour le territoire au complet, des cibles de *vieilles forêts* et de *forêts en régénération* en appliquant un degré d'altération moyen pour les vieilles forêts et un niveau d'altération faible pour les forêts en régénération comme contrainte à l'optimisation. Les graphiques ci-dessous illustrent les résultats obtenus.

Évolution des stades de développement à l'échelle du territoire



Note

Pour plus d'informations sur cet enjeu, vous pouvez consulter le fascicule sur la structure d'âge du *Manuel de détermination des possibilités forestières*.

Lisières boisées

La réglementation en vigueur prescrit la protection ou la récolte partielle des lisières boisées afin de préserver la qualité des milieux riverains et de l'eau. L'effet de ces modalités est pris en compte dans le calcul des possibilités forestières en ajustant les niveaux de récolte à la baisse. Les réductions appliquées sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Groupes d'essences	Impact (%)
Résineux	- 6 %
Feuillus intolérants	- 3 %
Feuillus tolérants	- 2 %
Total	- 5 %

Ces réductions sont intégrées dans la section *Résultats des analyses*.

CPRS avec rétention

La réglementation en vigueur prescrit l'application d'une rétention de 5 % sur 20 % de la superficie en CPRS et 2 % sur le 80 % restant. Il en résulte que l'on applique une réduction globale de 3 % sur les superficies récoltées en CPRS.

Refuges biologiques

La réglementation en vigueur prescrit la conservation intégrale de 2 % de l'ensemble du territoire à titre de refuges biologiques. Comme ces refuges n'ont pas encore été définis, une réduction est appliquée aux résultats des possibilités. Cette réduction est intégrée dans la section *Résultats des analyses*.

Budget

Une contrainte de budget maximal de 25 000 \$ par année a été imposée au modèle.

Détermination

Certains enjeux ou objectifs peuvent ne pas avoir été pris en compte dans les analyses réalisées pour évaluer les niveaux de récolte pour différentes raisons. Il peut s'agir d'éléments trop récents, de sujets difficilement quantifiables, imprécis, incertains ou provisoires. Des particularités régionales peuvent aussi expliquer ce choix. Toutefois, le Forestier en chef peut les prendre en considération s'il juge qu'ils auront une incidence sur les possibilités forestières et sur la durabilité de l'aménagement forestier.

À la lumière de ces éléments, le Forestier en chef ne, pour l'instant, pas retenu d'éléments supplémentaires à prendre en considération pour la détermination des possibilités forestières.

Les commentaires reçus suite à cette revue viendront bonifier l'exercice d'évaluation des possibilités forestières.



